

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 Juin 2017

Convocation du 26 Juin 2017

Affichage du 26 Juin 2017

Nombre de Conseillers	En exercice :	11
	Présents :	6
	Votants :	10

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à vingt heures et dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Aubin-Sous-Erquery s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Brigitte BOULENGER, Maire et sur la convocation de Madame le Maire en date du vingt-six juin deux mil dix-sept.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MMES et MM BOULENGER Brigitte, TRAEN Xavier, ROUSSEL Nicole, VILLAIN Stéphane, ALCHAMOLAC Romain et FERREIRA Anne.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES et MM CORLAY Arnaud, MAUPETIT Nathalie, ROUSEAU Philippe, LE NEILLON Nadège et VLAEMINCK René.

Pouvoirs : Mme MAUPETIT Nathalie a donné pouvoir à M. VILLAIN Stéphane,
M. VLAEMINCK René a donné pouvoir à M. TRAEN Xavier,
Mme LE NEILLON Nadège a donné pouvoir à Mme ROUSSEL Nicole,
M CORLAY Arnaud a donné pouvoir à M. ALCHAMOLAC Romain.

Madame FERREIRA Anne a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour de la séance, un point nécessitant la délibération du Conseil Municipal : « la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de gestion des eaux pluviales rue Plisson et fossé Lannoy à Saint-Aubin-sous-Erquery avec la Communauté de Communes du Clermontois ».

Le Conseil Municipal donne son accord.

POINT 1

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT 2 (délibération 2017-030)

NOUVELLES COMPÉTENCES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

Madame le Maire expose aux membres présents, que la mise en place à la rentrée de septembre 2017 du nouveau service Cantine et Périscolaire nécessite de nouvelles compétences pour le Syndicat Scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'étendre les nouvelles compétences suivantes au Syndicat Intercommunal Scolaire :

- La gestion de la cantine scolaire,
- Les activités périscolaires, notamment l'accueil périscolaire du lundi au vendredi,
- Les TAP (Temps d'Activité Périscolaires), dans la mesure où le retour aux quatre jours d'école n'a pas pu être mis en place, dû aux transports scolaires, pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2017.

POINT 3 (délibération 2017-031)

CONTRAT AVENIR : RENOUVELLEMENT

Vu les besoins au niveau des services techniques et la fin du Contrat Avenir le 10 juillet prochain,

Dans la mesure où une formation qualifiante peut être mise en place pour septembre, avant le 10 juillet 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le renouvellement du Contrat Emploi Avenir, à 35h00 par semaine, avec une prise en charge de l'Etat de 75 % et autorise Madame le Maire à signer toute convention ou contrat de travail se rapportant à cet emploi.

POINT 4 (délibération 2017-032)

MODIFICATION DES COMPÉTENCES ET DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTOIS

Madame le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'elle a reçu une ampliation des délibérations du 22 juin 2017 de la CC du Clermontois modifiant ses compétences et ses statuts.

Cette modification permet l'adaptation des compétences la Communauté de Communes du Clermontois dans la cadre de l'application de la Loi NOTRe telles que mentionnées dans la délibération susvisée.

La délibération modifiant les compétences et la délibération modifiant les statuts ont été jointes à la note de synthèse.

La procédure de modification des compétences et des statuts s'appuie sur l'article L5211-17 du CGCT qui dispose que « Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

Les délibérations du 22 juin 2017 du Conseil Communautaire de la CC du Clermontois portant modification des compétences et le projet de statuts modifiés ont été notifiés à la commune de Saint-Aubin-sous-Erquery, le 30 juin 2017.

Madame le Maire précise les conditions de majorité qualifiée :

- ✓ Accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.
- ✓ Cette majorité doit nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec six voix « POUR » et quatre abstentions, émet un **AVIS FAVORABLE** et **ADOpte** la modification des compétences et des statuts annexés à la présente délibération, de la Communauté de Communes du Clermontois.

POINT 5 (délibération 2017-033)

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE GESTION DES EAUX PLUVIALES RUE PLISSON ET FOSSÉ LANNOY À SAINT-AUBIN-SOUS-ERQUERY AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTOIS

Mercredi dernier, la Sté VERDI, maître d'œuvre, a présenté à la Communauté de communes et à nous-même, les projets de travaux de la mare et du fossé LANNOY, partie urbaine et partie agricole. Afin de pouvoir coordonner les travaux qui sont une continuité et qui permettra d'obtenir de meilleurs prix, il a été proposé de créer un groupement de commandes.

Pour le chemin les cerisiers, la Sté SODOREF a en charge l'étude sur la loi sur l'eau qui est en cours.

La Communauté de communes du Clermontois et la commune de Saint-Aubin-sous-Erquery ont décidé de créer un groupement de commandes pour les travaux de gestion des eaux pluviales rue Plisson et fossé Lannoy à Saint-Aubin-sous-Erquery.

Cette procédure est encadrée par l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Il s'agit d'un marché de travaux.

La constitution du groupement de commande est réalisée par la signature d'une convention constitutive du groupement de commande. Celle-ci définit les modalités de fonctionnement du groupement et désigné un coordonnateur du groupement, qui sera la Communauté de Communes du Clermontois, représentée par son Président Lionel Ollivier.

Chaque membre du groupement signera un marché avec le prestataire retenu à hauteur de ses besoins propres tels qu'il les aura définis au préalable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE :

- La constitution d'un groupement de commandes pour les travaux de gestion des eaux pluviales rue Plisson et fossé Lannoy à Saint-Aubin-sous-Erquery ;
- L'adhésion au groupement de commandes ;
- Le choix de la Communauté de Communes du Clermontois en qualité de coordonnateur ;

AUTORISE :

- Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement et les documents s'y rapportant ;

DÉSIGNE :

- Madame BOULENGER Brigitte, Maire, membre titulaire,
- Monsieur TRAEN Xavier, Adjoint, membre suppléant,

Comme représentants au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes ;

AUTORISE Madame le Maire à lancer le marché et à signer tous les actes afférents à ce marché.

POINT 6 QUESTIONS DIVERSES :

Madame Le Maire informe le conseil municipal sur les sujets suivants :

- Travaux école – rythmes scolaires :
 - o Les travaux d'aménagement vont débuter début juillet. C'est la Sté PIVETTA qui a été retenue. Ces travaux doivent être terminés début août. Une réunion s'est tenue mardi soir avec le président du RPI, l'architecte et l'entreprise pour planifier ces travaux.
 - o Le décret autorisant le retour à la semaine de 4 jours d'école est paru. Lors du dernier conseil d'école, les parents d'élèves, les institutrices et les élus présents ont donné, à l'humanité, un avis favorable au retour des 4 jours d'école.
Lors de la réunion du 26 juin 2017, les membres RPI ont délibéré favorablement à ce sujet. L'inspection académique et le Conseil Départemental en charge des transports scolaires concernées ont été informés.
Le retour aux anciens horaires ne pourra se faire que si la nouvelle organisation des transports scolaires par le Conseil Départemental, est possible pour la rentrée de septembre 2017

- APAVE : contrôle de l'aire de jeux
Le compte rendu de la visite de contrôle de l'aire de jeux mets en évidence la nécessité de faire des adaptations, d'améliorer l'entretien des jeux de même que la signalétique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

* * * * *

*Conseil Municipal de Saint-Aubin-Sous-Erquery
Séance du 30 Juin 2017.*

Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :

- N° 1 : Approbation du compte rendu de la dernière séance.
- N° 2 : Délibération pour les nouvelles compétences du Syndicat Intercommunal Scolaire.
- N° 3 : Délibération pour le renouvellement du Contrat Avenir.
- N° 4 : Délibération pour la modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes du Clermontois.
- N° 5 : Délibération pour la constitution d'un groupement de commande pour les travaux de gestion des eaux pluviales rue Plisson et fossé Lannoy à Saint-Aubin-sous-Erquery avec la Communauté de Communes du Clermontois.
- N° 6 : Information et questions diverses.

Nom	Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à	Emargement
BOULENGER	Brigitte	X			
TRAEN	Xavier	X			
CORLAY	Arnaud		X	Romain ALCHAMOLAC	
ROUSSEL	Nicole	X			
MAUPETIT	Nathalie		X	Stéphane VILLAIN	
ROUSSEAU	Philippe		X		
VILLAIN	Stéphane	X			
ALCHAMOLAC	Romain	X			
FERREIRA	Anne	X			
LE NEILLON	Nadège		X	Nicole ROUSSEL	
VLAEMINCK	René		X	Xavier TRAEN	